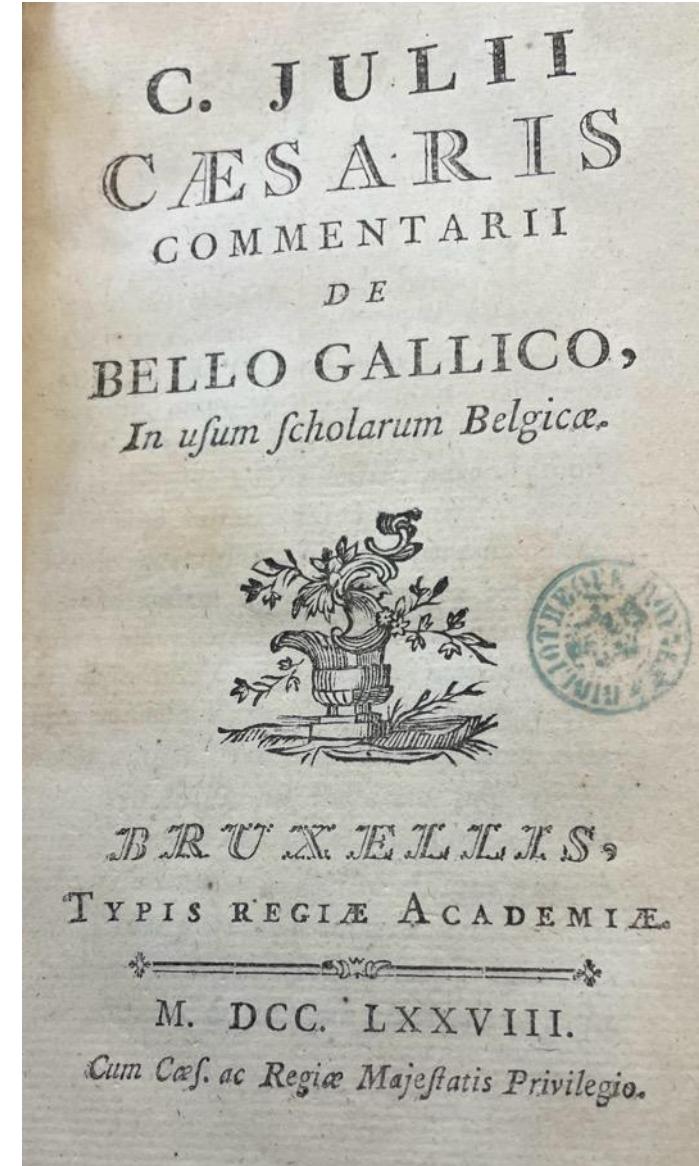


Création d'une première collection ‘nationale’ de livres scolaires (1778-1785) : une utopie éducative ?

Book History, KBR, 17 septembre
2025

- Michel Berré
- Université de Mons (FTI – SEF&F)



Contexte

- Mieux comprendre l'enseignement des langues, en particulier celui du français, à la fois comme langue étrangère et comme langue maternelle, (même si ces étiquettes sont quelque peu problématiques pour la période envisagée) dans une période cruciale celle de la « modernisation » des systèmes d'enseignement, avec l'intervention croissante de l'État, le recul progressif du latin et l'émergence d'une « discipline » sinon tout à fait nouvelle du moins très peu outillée = l'enseignement du français L1 (référence en la matière pour la France, ce sont les travaux Chervel, 2006 – temporalités et modalités différentes selon les langues et les pays)
- Dans cette intervention, je ne parlerai pas spécifiquement du français, mais de la politique scolaire du gouvernement mis en place sous le contrôle, distant mais bien réel, des autorités viennoises (impulsion, cadrage notamment financier). Cf. Galand (2010).

Éducation uniforme et nationale ; emploi de manuels officiels

- La réforme des collèges (1773-1792/94) est un des épisodes les mieux connus de l'histoire de l'enseignement dans l'espace belge, même si de nombreuses zones d'ombre demeurent, en particulier pour ce qui relève des contenus enseignés, des exercices proposés et des apprentissages réellement effectués.
- La Commission royale des études (1777-1785 ; CRE) a mis en place une politique des livres scolaires à l'échelle nationale qui a abouti à la publication d'une collection de manuels « officiels » identifiables à la mention *In usum Scholarum Belgicae* sur la page-titre
- Cette politique des manuels scolaires n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune recherche spécifique

La politique des manuels scolaires

Ces manuels peuvent être étudiés de multiples « points de vue », en mettant le focus sur telle ou telle « étape » du processus qui va de la décision de publier tel ou tel ouvrage (élection) à son emploi dans les classes (comment ces ouvrages étaient-ils « lus » ?) en passant par la rédaction (adaptation, traduction ; révision, correction ; choix du contenu à enseigner ; progression ; modalités de rédaction (Q/R), etc.), les éventuelles approbations, l'impression (composition, tirage...), la diffusion (librairie, vente, reliure...)

Chantier immense !

Trois objectifs

Dans cette première intervention, nous proposons :

- de déterminer les ouvrages qui font partie de la collection et d'en identifier une édition consultable ;
- de décrire les 34 ouvrages qui constituent la collection en nous fondant sur les 55 exemplaires présents dans les fonds de la KBR pour 27 titres différents (pour les 7 ouvrages manquants, cf. *infra*)
- de mettre en avant quelques premiers résultats en rapport avec les différentes reliures, la censure et le tirage.

En conclusion, nous nous interrogerons sur le sens à donner à la dimension « nationale »

Première partie
Les livres de la collection
In usum Scholarum Belgicaæ

Détermination d'un corpus de 34 titres
(dont 27 à la KBR – pour 55 exemplaires)

Sources secondaires

Pas le premier à parler de ces manuels. On pourra se référer :

- aux pages que Mailly (1883) consacre à l’Imprimerie académique et à la Société typographique dans son histoire de l’Académie impériale et royale...
- à la synthèse de Leyder (2010) qui consacre près de 10 pages (pp. 82-90) à la politique en matière de livres scolaires

Et plus particulièrement pour l’histoire et son enseignement :

- aux travaux de Dubois (2002, 2003, 2005)
- aux travaux de Meirlaen (2008, 2014...)

Dans ces articles, un certain nombre de manuels sont cités

Sources primaires

Des manuels sont aussi cités dans les sources de l'époque :

- Le Plan provisionnel d'études (PPE, 1777), clé de voûte de l'édifice réformateur de la CRE
- Des rapports et documents internes à la CRE notamment la correspondance avec les principaux des collèges (AGR CRE C32A et 32B) → en particulier deux listes des livres scolaires accompagnant des circulaires envoyées en sept. 1778 et sept. 1779 rappelant aux principaux de tous les collèges des Pays-Bas l'obligation d'employer les manuels officiels
- Des catalogues de libraires (Hanicq, Le Francq...) et de particuliers (vente de la bibliothèque de l'actuaire de la CRE p. ex.) ; ces catalogues sont malheureusement souvent peu précis pour ce genre d'ouvrages (parfois même repris sous l'appellation « Varia »)

Tous ces documents devraient permettre d'établir une chronologie assez fine de l'ordre et du rythme des publications

Identification

Pour l'identification, les catalogues de bibliothèques ont été consultés :

– UNICAT / KBR / BNF (Gallica) / a-z.lu / UMONS / Google Books !

En utilisant 5 clefs dans les moteurs de recherche (outre les titres fournis par les sources) :

– in usum Scholarum Belgicae / à l'usage des collèges des Pays-Bas / tot gebruyk der Nederlandsch Scho(o)len / zum Gebrauche der Niederländischen Schulen / typis regiae Academiae (Bruxellis)

(Belgica et Pays-Bas sont considérés comme des synonymes)

Nous sommes arrivés à un corpus de 34 titres différents

Identification xxxx

Par rapport à nos devanciers, ce repérage (34 ouvrages) est à la fois plus complet et plus précis.

Des questions demeurent :

- quid des manuels imposés mais protégés par un privilège antérieurement accordé : font-ils ou non partie de la « collection » ?
- quid des manuels annoncés, mais non publiés (p. ex. les Cahiers de géographie, en français et en flamand) ?

Identification xxxx

Optique retenue :

se limiter aux ouvrages effectivement publiés et imprimés par l'Imprimerie académique entre 1778 et 1785 (= suppression de la CRE, en 1786 départ des Des Roches, cheville ouvrière de la politique des manuels scolaires, 1787 décès) + l'imprimerie des héritiers de Chevalier à Luxembourg (autorité de la CRE ?) – aucun dans les fonds de la KBR

Résultats : 34 titres

D'après leur langue de rédaction, les 34 ouvrages se répartissent :

- ∞ **22** en latin (dont 1 avec les exemples traduits en flamand et en français et 1 en allemand et en français)
- ∞ **5** en français ; **2** en flamand ; **4** en allemand et **1** dictionnaire latin-français

La différence entre le flamand et l'allemand s'explique par le fait 1) que l'abrégué de grammaire flamande (imposé par le PPE) est protégé par un privilège antérieurement accordé à l'imprimeur anversois J. Grangé et 2) que la traduction en flamand du *Catéchisme historique* de Fleury (à réaliser par l'abbé du Beaurepaire, préfet des études au collège thérésien de Bruxelles, Des Roches en étant le réviseur) n'a pas pu être retrouvée (a-t-elle été publiée ?) ; l'ouvrage supplémentaire en français (5) est un ouvrage pour l'enseignement des mathématiques dont seule la première des trois parties a paru (Sixième et Cinquième)

La langue véhiculaire des ouvrages destinés à l'enseignement du grec est la L1 (sauf pour l'enseignement de l'allemand) ou le latin

Résultats : 34 titres

Si l'on reprend la distinction de l'époque entre **livres classiques** (= éditions d'auteurs anciens – latins ou grecs – le plus souvent accompagnées d'un appareil critique et/ou didactique en vue de faciliter la lecture et l'appropriation des textes par les élèves – sommaire, notes, glossaire, cartes, reformulation des vers en prose, traduction, etc.) et **livres élémentaires** (= livres de doctrine présentant la « synthèse » d'une matière, le plus souvent en fonction d'une classe donnée), l'on obtient,

- ∞ Livres élémentaires (18)
- ∞ Livres classiques (15)
- ∞ un dictionnaire (1)

Le nombre de livres élémentaires est quelque peu « grossi » car certains ont été publiés dans les trois langues

Résultats : 34 titres

Rapporté aux 6 disciplines (matières) définies par le PPE, cela donne :

∞ **L1** (français, flamand, allemand) : 2 + (2)

Les outils pour la L1 = un abrégé de grammaire et un livre de lecture (Catéchisme historique).

∞ **Latin** : 23

Ce chiffre comprend les livres classiques et élémentaires. On ajoutera que le manuel d'histoire des Pays-Bas est rédigé en latin ; il en va de même des ouvrages destinés à l'enseignement du grec ou encore du Catéchisme qui, d'après le mémoire de Huart (1788) (Dubois 2003, p.) s'enseigne en latin à partir de la Syntaxe au moyen de l'ouvrage du théologien louvaniste P. L. Danès (*Institutiones doctrinae Christianae [...]*, Louvain, 1713 pour la 1^{re} édition).

Résultats : 34 titres

∞ **Histoire** : 3

∞ **Géographie** : Ø

∞ **Mathématiques** : 1

∞ **Grec** : 5

Ce découpage disciplinaire mériterait d'être nuancé

➤ d'une part certains ouvrages servent à l'enseignement de plusieurs disciplines
(l'anthologie *Res Memorabiles Historiae Romanae* sert à enseigner le latin et l'histoire ancienne) ;

Résultats : 34 titres

➤ d'autre part, à partir de la Syntaxe et surtout de la Poésie et la Rhétorique, il s'agit moins d'apprendre une langue (le latin) que d'apprendre à composer (des lettres, de la poésie, des discours) en latin (et accessoirement en L1), les principes du style épistolaire, de la poétique, de la rhétorique (qui sont les « véritables disciplines ») étant considérés dans une large mesure comme communs aux différentes langues

Enfin, le PPE et les IA mentionnent de nombreux ouvrages de références (à consulter par les enseignants, voire, pour certains, par les élèves) dont il ne sera pas question ici

Résultats : 34 titres

Ces livres publiés sont publiés sous l'autorité de la CRE

Ils s'adressent à la fois aux maîtres et aux élèves (pas d'édition distincte pour le maître et pour les élèves). Le destinataire est donc double... ce qui pose la question du choix de la préface et de l'apparat critique : doivent-ils être utiles aux maîtres ou aux élèves ?

Il est impossible de disposer des nouveaux manuels à la rentrée (octobre 1777 – qui correspond à l'ouverture des 15 collèges royaux nouvellement fondés) alors que la décision de publier des nouveaux manuels a été prise quelques mois plus tôt. D'autant que la mise en œuvre du PPE ne se fait pas année par année, mais en une seule fois.

En attendant la publication des nouveaux, les professeurs sont autorisés à utiliser les anciens (les moins défectueux).

Résultats : 34 titres

S'il faut évaluer le degré de « disciplinarisation » d'un objet d'enseignement en fonction du nombre et de la diversité des outils d'enseignement, la chose est claire...

Le latin se taille la part du lion – comment faire du neuf et du « national » pour une matière enseignée depuis des siècles ?

La priorité n'est pas donnée aux matières présentées comme « nouvelles » (histoire, géographie)

Les éditions classiques concernent uniquement les auteurs grecs et romains (pas d'auteurs « modernes » ; même si certains noms sont cités dans le PPE et les IA) et si quelques comparaisons avec des œuvres (françaises) sont présentes dans les livres élémentaires (Prosodia – Rhetorica)

Imprimerie académique (1777-1780), Société typographique
(1780-1794 ?) xxxx

Tous ces ouvrages sont des in-8° ou des in-12

Ils ont été imprimés par l’Imprimerie académique (octroi du 26 novembre 1777 pour une période 12 années), puis par la Société typographique (octroi du 21 août 1780) – dont fait partie le principal imprimeur bruxellois Jean-Louis de Boubers – qui en a repris le matériel.

Sur l’histoire de ces deux imprimeries, cf. Mailly 1883, Leyder 2010.

Le nom de l’imprimeur figure sur la page-titre : Typis Regiae Academiae (Bruxellis)

L'exception luxembourgeoise (imprimerie des héritiers d'André Chevalier)

Font exception cinq ouvrages publiés à Luxembourg (par les héritiers de l'imprimeur-libraire André Chevalier, décédé en 1747) et rédigés en allemand et/ou pour des élèves dont la L1 est l'allemand. Raison ?

Éloignement géographique ? Peu probable (cf. la volonté d'uniformisation et la portée nationale de la réforme ; près de trente ouvrages imprimés sur les presses académiques à BXL figurent dans les bibliothèques luxembourgeoises). La nécessité pédagogique – commencer par la L1 – justifie seule une certaine dérogation à l'uniformisation.

Hypothèse = compétences sur place au niveau technique (composition du texte, caractères, etc.) et linguistique (l'abbé Jean Gaspar Weiser, professeur au collège royal de Luxembourg – qui ne connaissait pas le grec d'après évaluation à la suite du concours de recrutement des professeurs pour les collèges royaux)

Imprimerie académique (1777-1780), Société typographique (1780-1794 ?) et imprimerie des héritiers d'André Chevalier (Luxembourg)

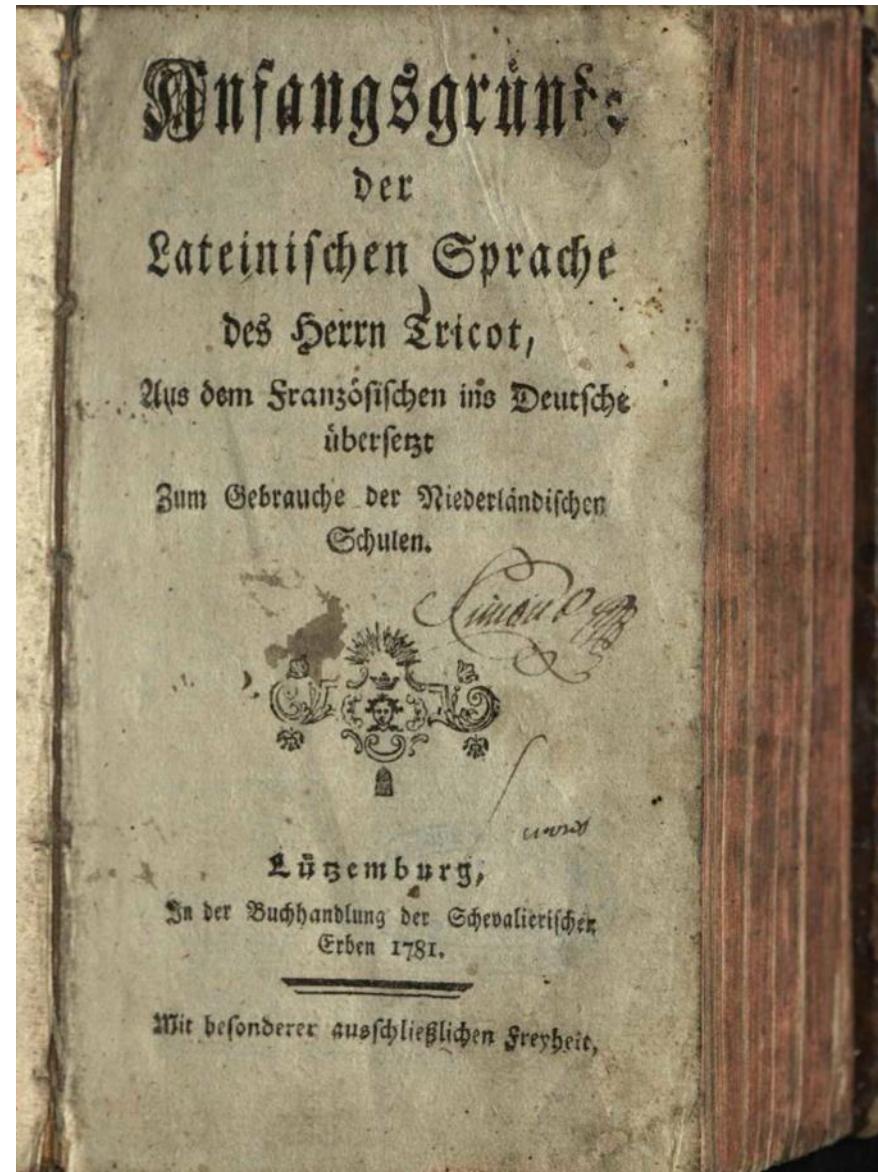
Nous considérons qu'ils font partie de la collection, ils s'intègrent parfaitement aux dispositifs élaborés par la CRE

- un abrégé grammatical en L1 (1779)
- la traduction du *Catéchisme historique* de Fleury (1778) en allemand (1783)
- la traduction des *Rudiments latins* de Tricot en allemand (1781)
- les *Institutiones grammaticae* (en latin, mais avec les exemples traduits en allemand et en français) (1782)

La seule différence est la publication d'un *Syntaxe* rédigée dans la L1 des élèves (alors que celle publiée à BXL est rédigée en latin) (1782)

Dans les archives de la CRE, sous réserve d'investigations ultérieures, peu/pas d'écho à cette production « délocalisée ». Aucun de ces ouvrages n'est présent dans les collections de la KBR.

Anfängsgründe
der
Lateinischen
Sprache des
Herrn Tricot



Les ouvrages publiés par Benoit Le Francq

- Nos recherches ont conduit à l'identification de plusieurs ouvrages/éditions publiés par l'imprimeur-libraire B. Le Francq
 - une édition des *Historiae Romanae Res Memorabiles* (s.d., KBR)
 - une édition des *Rudiments* de Tricot (1800, KBR)
 - une édition des *Grond-regels der Latynsche Taele* (1810, KBR)
 - une édition des *Selectae epistolae* de Cicéron et de Pline (UGent, PDF, 1819 ?)
 - ? une édition des *Commentaires* de César sur la Guerre des Gaules (s.d., KBR)
 - plusieurs éditions en français et en flamand du *Nouvel Atlas des enfans/Nieuwen Atlas der jeugd* (1780) – « à l'usage des collèges des Pays-Bas » – dont le mémoire de Huart (1788) indique qu'il est utilisé de la Figure à la Rhétorique (cf. Dubois 2003 et Dubois 2005 (pp. 323-326)

Les ouvrages publiés par Benoit Le Francq

- Si l'on excepte les éditions publiées sous le régime français (voire hollandais), ces éditions ne sont pas datées et ne contiennent ni privilège, ni approbation (sauf l'édition de César « Apud B. Le Francq ») ; nous les avons considérées comme des « contrefaçons » (cf. les plaintes de la Société typographique à l'égard des « contrefactions » – Mailly 1883, p. 623)
- Quant à l'*Atlas* (réédition d'un ouvrage publié à Amsterdam en 1766), la date de 1780 est fantaisiste. La Préface d'un exemplaire en ligne (RU Limburg, 1780) est datée de 1788 et dans le corpus de l'ouvrage, l'on trouve la date de 1783 (= reconnaissance des États-Unis par l'Angleterre)

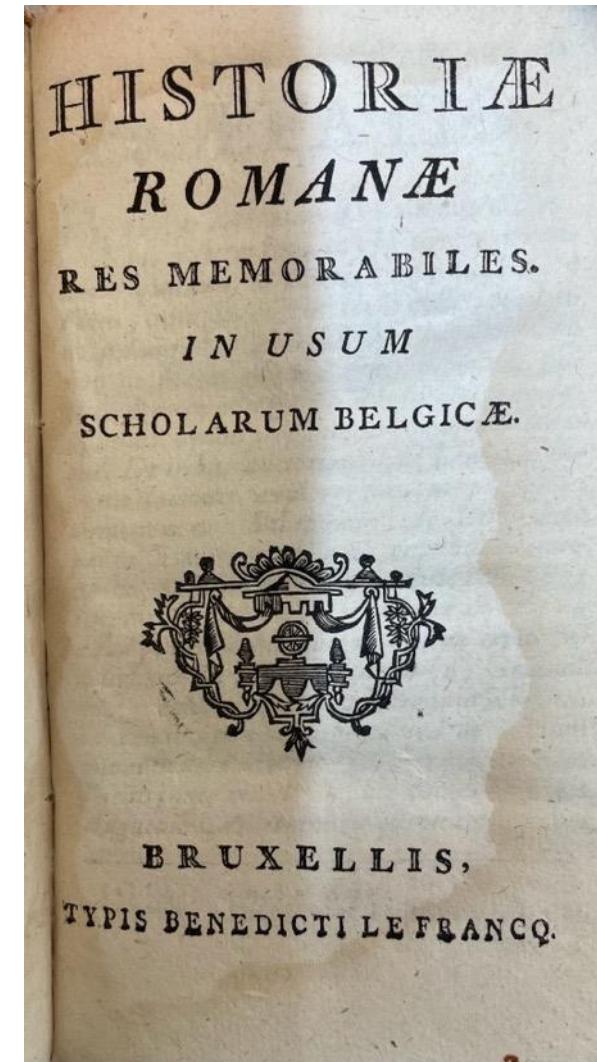
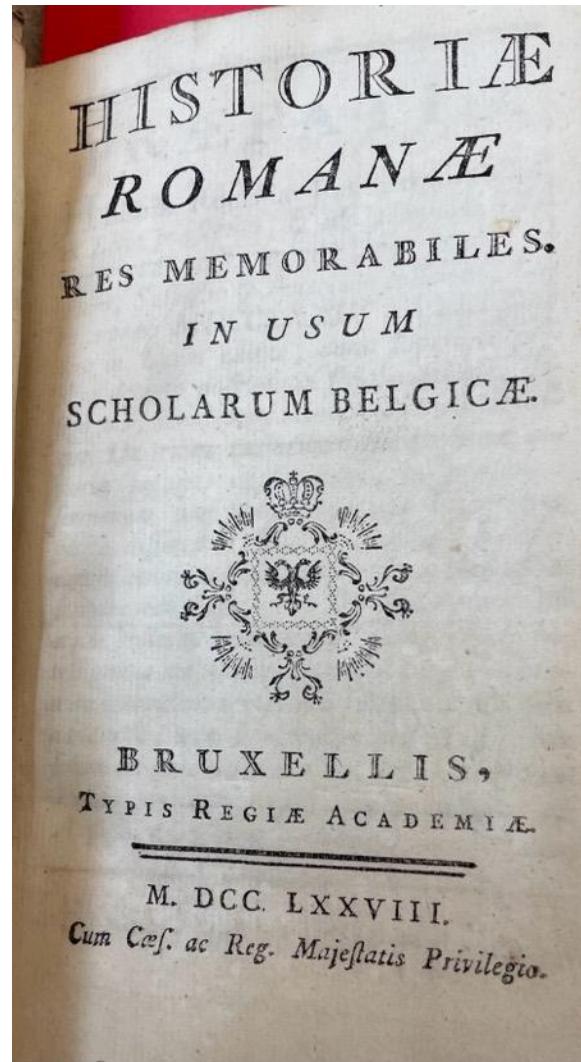
Les ouvrages publiés par Benoit Le Francq

- Dans les rapports internes à la CRE, Des Roches affirme à plusieurs reprises qu'il doit encore composer les 5 ou 6 cahiers prévus pour la géographie – tâche qui ne sera pas accomplie.
- L'Atlas est sans doute employé dans les classes (cf. Mémoire de Huart et Dubois 2005), mais c'est une tolérance en attendant le manuel publié et autorisé par la CRE

L'on relèvera qu'en 1779 l'adresse de Le Francq est « Vis-à-vis l'Imprimerie Académique » et, surtout, qu'en 1783 il prend la succession de de Boubers à la suite de la faillite de ce dernier.

Deux éditions des *Res Memorabiles*

...



Deuxième partie Quel modèle descriptif ?

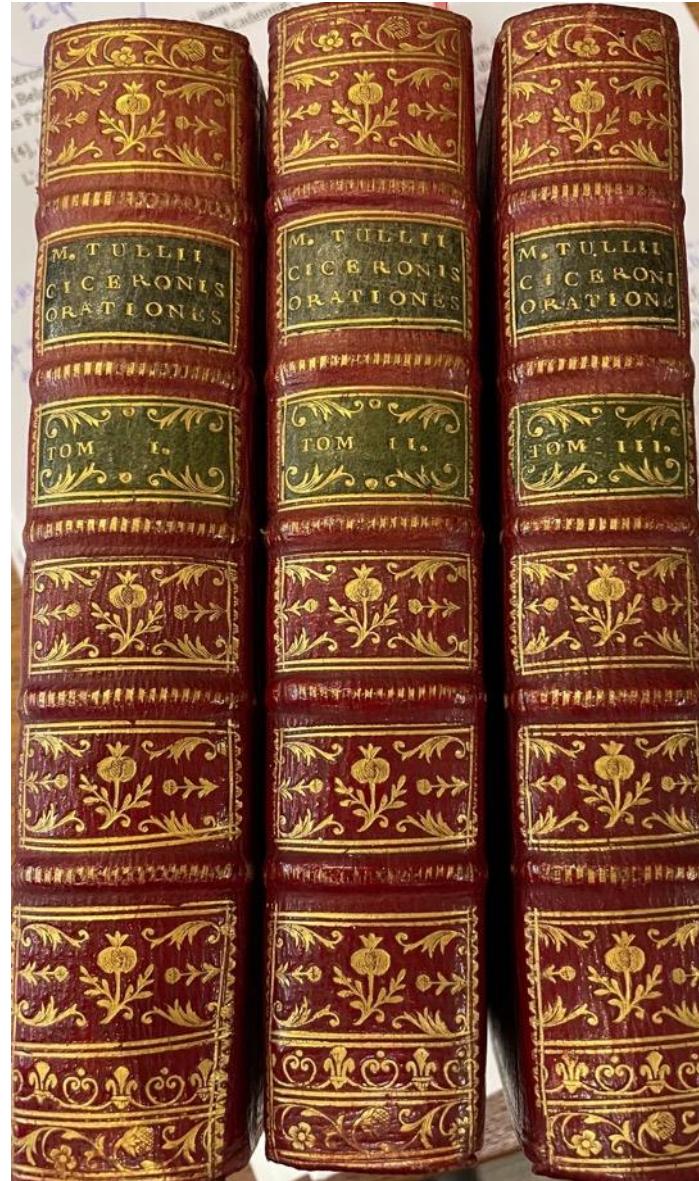
Décrire les 34 titres de la Collection
(dont 27 à la KBR – pour 55 exemplaires)

55 exemplaires dans les fonds de la KBR

- VB (fonds de la ville de Bruxelles) = 19
- VH (fonds Van Hultem) = 14
- CL = 2
- LP/RP = 5
- FS LXVII (fonds des Dominicains) = 3
- CAP (fonds des Capucins) = 1
- G (fonds Goethals) = 1
- II^e, III^e, IV^e, VI^e séries = 10

Dans ce qui suit, nous traitons les 27 ouvrages différents en fonction de leur type de reliure
(4 types)

Quatre types de reliures – Maroquin rouge (Cicéron)



Quatre types de reliures

- **En maroquin rouge**

Un seul exemplaire de ce type figure dans les collections de la KBR. Il a été décrit par Sorgeloos (*Quatre siècles de reliure en Belgique, 1500-1900*, t. III, p. 144-145)

Deux exemplaires sur les 16 destinés à être offerts étaient reliés en maroquin rouge. Ces exemplaires étaient destinés à la Sécretairerie d'État et de Guerre et au prince de Kaunitz, chancelier de Cour et d'État à Vienne (CRE C32A). Peut-être aussi à l'Empereur (cf. la Note de Des Roches du 31/7/1781).

Coût (à charge du budget de la CRE) : 1 florin, 8 sols pour l'*Abrégé de Restaut* (le moins cher) → 7 florins pour les 3 vol. des *Orationes* de Cicéron (le plus cher)

KBR = LP.

Quatre types de reliures

- **En maroquin vert**

Destiné à des personnalités politiques ou ecclésiastiques ?

Deux exemplaires de ce type dans les collections de la KBR

- Les *Rudiments latins* de Tricot (1778)
- Les *Radices Graecae* de Tackoen (1780)



Quatre types de reliures – Maroquin
vert (Tricot)

Quatre types de reliures – Maroquin vert (Tricot)

- Reliure en maroquin vert. Cadre de trois filets dorés sur les plats avec motif décoratif aux quatre angles. Dos à cinq nerfs avec hachures. Entre-nerfs décorés d'un aigle. Étiquette de titre en rouge [RUDIMENS / DE LA / LANGUE / LATINE]. Motifs floraux sur les coiffes supérieure et inférieure. Filet sur les coupes. Tranches dorées. Contreplats et gardes de papier bleu
- Aucun VB

Quatre types de reliures

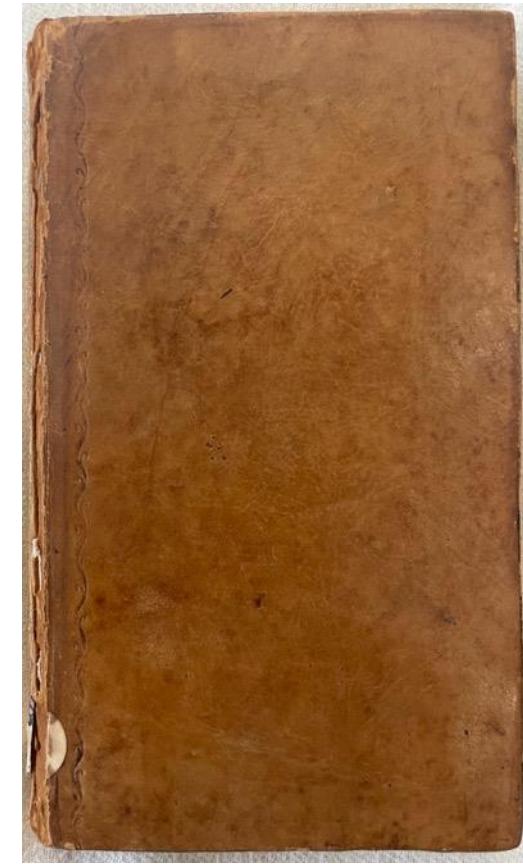
- **En cuir** (veau fauve, basane, cuir plus foncé...)

Il s'agit toujours d'exemplaires de présents.

C'est le cas de tous les ouvrages du fonds VB.

Ces exemplaires ne contiennent aucune annotation manuscrite de professeurs ou d'élèves.

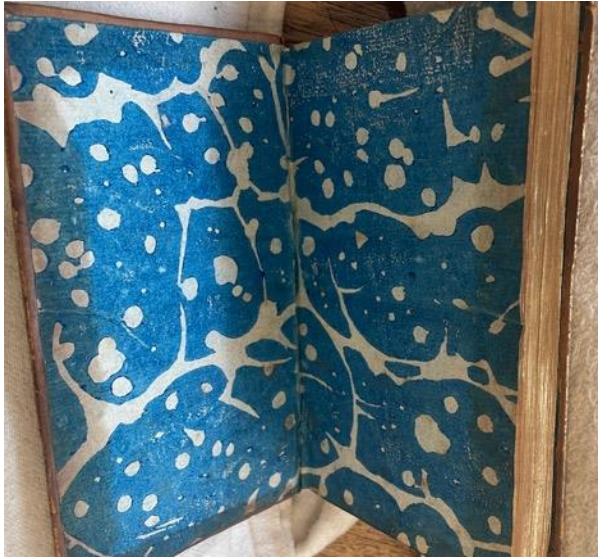
Destinés notamment à la Bibliothèque royale ou à celle de l'Académie ?



Syntaxis Linguae Latinae (Baudewyns)

Quatre types de reliures – Veau fauve (Baudewyns)

- Reliure en veau fauve. Plats avec filet (guirlande) estampé à froid (sur la gauche). Dos plat décoré aux petits fers (motifs floraux). Pas d'étiquette. Roulette de feuillage stylisée sur les coupes. Mors fendu. Tranches dorées. Contreplats et gardes de papier marbré à peigne.



Praecepta Rhetoricae (O'Reilly)

Quatre types de reliures – Veau fauve (O'Reilly)

- Reliure en veau fauve. Cadre de deux filets dorés sur les plats avec fleurs stylisées aux quatre coins. Dos à cinq nerfs, entre-nerfs décorés (motifs floraux). Étiquette de titre en rouge à demi-effacée [PRA [...] RHET]. Roulette de feuillage stylisée sur les coupes. Mors fendu. Tranches dorées. Contreplats et gardes de papier marbré bleu.

Quatre types de reliure

- **reliure en carton**

Ouvrages dont la reliure est choisie et payée par des particuliers (les parents des élèves, les enseignants...). Les ouvrages étaient mis en vente chez les libraires – liste des libraires « agréés » par ville dans les archives de la CRE – sous la forme de cahiers à relier

Cf. les échanges entre la CRE et le principal du collège de Houdain (décembre 1781- à propos du retrait d'un dialogue de Lucien dans le *Selecta Graecorum Exempla*)

Ces exemplaires sont présents dans d'autres fonds (VH, etc.) et sont fréquemment recouverts d'annotations manuscrites

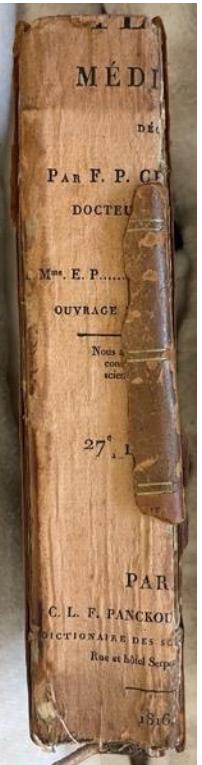
Quatre types de reliure

- **reliure en carton**

Certaines de ces reliures peuvent être « tardives » ; cf. exemplaire de Fleury = 1816 ?

Pour le prix de vente aux libraires, cf. tableau Mailly, *op. cit.*, p. 297-298. Le Catalogue envoyé par la CRE aux principaux des collèges indique le « prix libraire en feuilles » (pour éviter que les libraires ne pratiquent des prix excessifs)

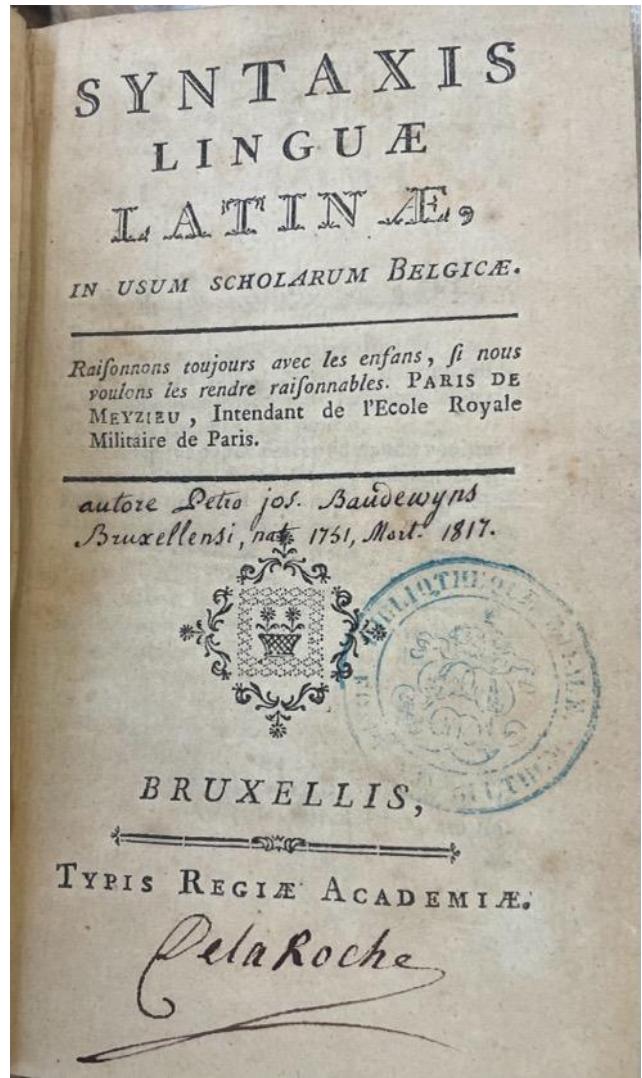
Fleury, *Catéchisme historique* (1778 > 1816 ?)



Quatre types de reliure – en carton (Fleury)

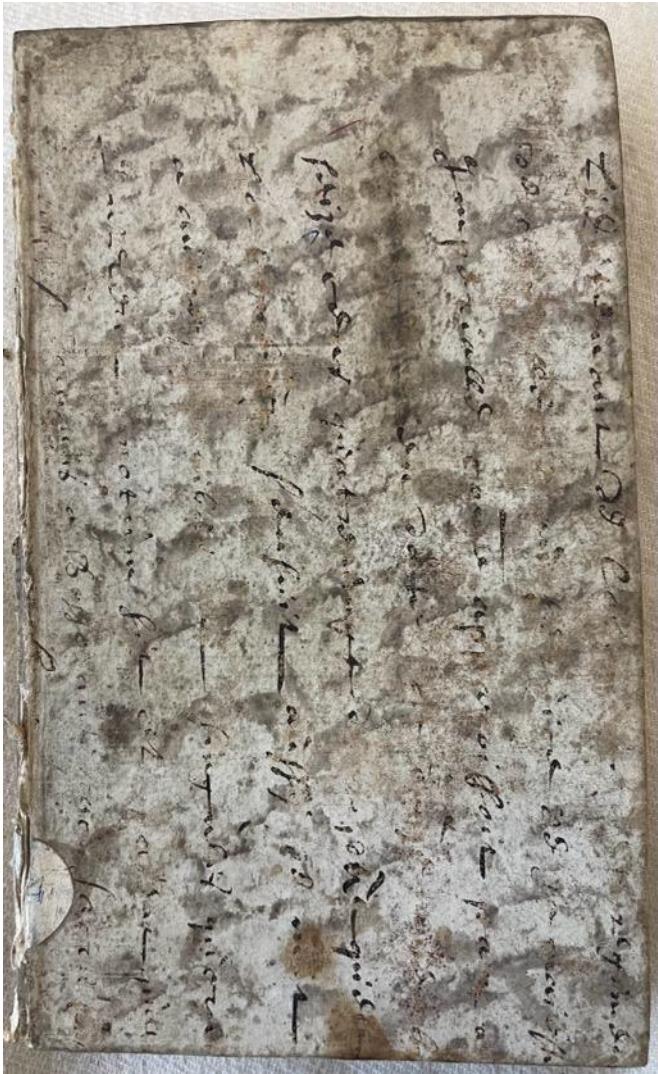
- Demi-reliure en cuir (dos, coins) et en carton (plats) recouvert de papier marbré. Tranches mouchetées (multicolores).

Le dos en cuir a quasiment disparu et laisse apparaître une feuille de papier sur laquelle on peut lire « Par / C. L. F. Panckou / Dictionnaire des Sc [...] 1816 » ce qui laisse supposer que la reliure est postérieure à cette date.



Syntaxis Linguæ
Latinæ (1783) –
Baudewyns
Page-titre et dos

*Syntaxis Linguæ
Latinæ (1783) –
Baudewyns
Premier plat et
tranche*



Quatre types de reliure – en carton (Baudewyns)

- Plats en carton recouvert d'un papier de réemploi (annotations manuscrites illisibles). En haut du dos, on distingue les lettres « Syn... ». Mors fendus. Contreplats recouverts de papier blanc. Etiquette ex-libris VH au premier contreplat.

L'exemplaire (non daté) est signé De La Roche (ajout manuscrit au bas de la page-titre) – caissier de la Société typographique et ensuite de la direction de l'Imprimerie académique (Mailly, *op. cit.*, p. 618).

Propositions d'un modèle de description bibliographique (livre élémentaire et livre classique)

- N° d'ordre – nom de l'auteur – nom du réviseur/traducteur/éditeur – date
- Titre (reproduction de la page-titre)
- Lieu de publication, imprimeur et date (reproduction de la page-titre)
- Pagination
- Approbation et privilège
- Autres éditions
- Reliure
- Provenance et annotations manuscrites (transcriptions éventuelles)
- Notes
- Bibliothèque et cote de l'exemplaire décrit

Troisième partie

Premiers constats

Le privilège et l'approbation

Le tirage

Le privilège et l'approbation

Le privilège exclusif signé par l’Impératrice douairière & Reine en son Conseil, signé DE Reul, le 26/11/1777 (enregistré et expédié au Conseil souverain de Brabant, le 6 février 1778, paraphé par Crumpipen et signé par F. J. Mostinck)

Ce privilège constraint l’Imprimerie académique à respecter les privilèges octroyés antérieurement

Formule sur la page-titre : Cum Caesaræ ac Regiæ Majestatis Privilegio (rarement en frç / en fl).

Trois ouvrages ne mentionnent pas le privilège : Baudewyns, Restaut et Bournons.

Les livres publiés à Luxembourg portent la mention « Mit besonderer ausschliesslichen Freyheit » (avec une permission particulière et exclusive) – sauf les *Institutiones*.

Le privilège et l'approbation (censure)

Les ouvrages (y compris scolaires) sont soumis à une double censure, royale et ecclésiastique qui doit accorder son **approbation**

- Censeurs royaux : Pierre Reuss (°Bruxelles 1740 †1794), membre du conseil souverain de Brabant, a occupé cette fonction jusqu'au 8/12/1781. Remplacé par P. J. N. de Lannoy, conseiller-procureur général de Brabant, jusqu'en 1785
- Censeur ecclésiastique : C. J. Leyniers, originaire d'une famille bourgeoisie bruxelloise, chanoine et pléban de Saint-Gudule, exerce déjà comme censeur ecclésiastique en juillet 1760.

Pas de trace dans les archives de discussion à propos de la censure.

Sur l'histoire de la censure dans les PBA, cf. Puttemans (1935)

Le privilège et l'approbation (auto-censure)

La question de l'**auto-censure** se pose ; cf. dans son *Mémoire* de 1774, Des Roches annonce un programme de lecture pour la classe de Poésie (une Comédie de Térence, une épigramme de Martial, Catulle... cf. Leyder 2005, vol. II, p. 271). Dans le PPE ne reste que Térence qui finalement n'a pas été publié (même si des documents internes font état d'une édition à venir)...

Voir aussi la relecture des ouvrages rédigés par Des Roches (en particulier les préfaces pour les livres classiques) par l'abbé de Nélis (cf. AGR C32A ou B) : on possède à la fois les « critiques » de de Nélis et les réactions à ces critiques par Des Roches ; le thème principal des « discussions » : la qualité du latin du préfacier (sa « latinité », la propriété des termes, etc.) + crainte de l'accusation de plagiat (citer ses sources)

Le privilège et l'approbation : cas particuliers

∞ Fleury (1778)

En plus de l'approbation des censeurs royaux et ecclésiastiques, l'édition de la CRE a reçu l'approbation du cardinal-archevêque de Malines, Jean-Henri de Frankenberg (24 octobre 1778, p. XXIV).

Le texte du *Catéchisme historique* a été revu par une commission composée de professeurs de la faculté de théologie de l'université de Louvain. Les principes et les résultats de cette révision sont expliqués dans l'Avertissement (p. I-XXIII).

L'édition en allemand reproduit dans les deux langues l'approbation du cardinal-archevêque de Malines + celle de F. Seraphin qui atteste que la traduction allemande est conforme à l'édition de 1778.

Le privilège et l'approbation : cas particuliers

∞ Bournons (1783)

Approbation seule de l'Académie impériale et royale des sciences et des belles-lettres (fondée sur le rapport de trois commissaires nommés par l'Académie ; le rapport est daté du 16 janvier 1782 et signé par le secrétaire de l'Académie, J. Des Roches)

En tant qu'académicien (1776-1788), Bournons estimait sans doute pouvoir se soustraire à l'obligation de solliciter une approbation royale et/ou ecclésiastique, contrainte dont l'Académie était en effet dispensée pour ses propres publications à la condition de les soumettre à l'évaluation de ses pairs, c'est-à-dire les autres académiciens (ce qu'a fait Bournons). En revanche, pour les livres scolaires, l'Imprimerie académique était soumise à la police de l'imprimerie (Mailly, 1886, p. 173). Le législateur ne semble pas avoir prévu le cas de l'académicien auteur d'un livre scolaire...

Le tirage

Mailly (p. 298) propose un tableau de la situation des ventes des ouvrages établi au 31/12/1779 (20 ouvrages publiés à cette date)

- 4 000 exemplaires, pour les livres destinés aux trois premières années (11)
- 2 000 exemplaires, pour les livres destinés aux trois dernières années (9)

Pour 60 collèges dans les Pays-Bas avec une population scolaire qui oscille, de 1778 à 1784, entre 4 120 et 4 750 élèves – tendance constante à la baisse et un rapport de 1 à 4 (sauf pour 1779) entre le nombre d'inscrits en Rhétorique et en Sixième (chiffres tirés du collège de Bruxelles)

→ le tirage paraît assez élevé (pour plusieurs années ? Quid d'éventuelles corrections/révisions ?)

Le tirage

Les ventes ont été constamment décevantes.

Plusieurs explications : contrefaçons, « résistance » des enseignants, parents, libraires – pour ces derniers le monopole d'une imprimerie sur les livres scolaires n'est sans doute pas une bonne chose ; vente, mais marges ?

Certains libraires « gonflent » vraisemblablement les prix → dans l'envoi du Catalogue de 1779, le gouvernement indique le « prix libraire en feuilles » aux principaux des collèges pour éviter que les libraires pratiquent des prix excessifs (prix imposé ?)

Prix/ouvrage : de 3 sols (*Phèdre*) à 2 florins 16 sols (*Cicéron*, 3 vol.)

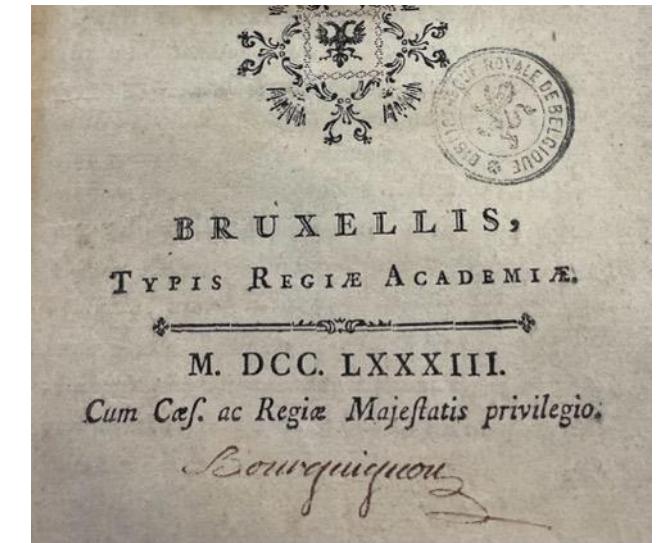
Le tirage

Les plus vendus (31/12/1779) : Tricot (1486), Grond-regels (1451), Phèdre, Fables grecques, Nepos, Restaut, Fleury, Res Memorabiles, César, Institutiones, Patercule, Lettres (Cicéron/Pline), Cicéron (dialogues), Quinte-Curce, Grieksche Fabels, Horace, Cicéron (discours), Ovide, Virgile, Salluste (49)

- Concurrence avec d'autres éditions pour certains ouvrages (Restaut, Fleury, Rudiments...) ?
- Interrogation sur l'usage de certains auteurs en classe : Salluste (3^e année d'étude, classe de Grammaire) ?

Qui est Bourguignon ?

- Grond-regels der Latynsche Taele (1779)
- Radices graecae (1783)



Une question : qui est Bourguignon ?

Ajout manuscrit de « Bourguignon », au bas de la page-titre de nombreux exemplaires (au moins une quinzaine de ceux consultés – y compris hors-KBR), mais nous n'avons pas fait de relevé systématique

La date de publication ne semble pas déterminante (1779-1785)

Trois constantes :

- toujours dans les ouvrages *in usum Scholarum Belgicae*
 - jamais dans les exemplaires de présents (fonds VB)
 - jamais dans les éditions de Le Francq
- ⇒ cette signature serait-elle un moyen de lutter contre la contrefaçon ?

Conclusion

La collection =

- « Vitrine » de la réforme (cf. les 16 exemplaires de « prestige »)
- Difficultés nombreuses à toutes les étapes du processus (de la rédaction à la diffusion)
- « Privatisation » (Société typographique) – impression
- Sous-traitance – rédaction

Conclusion : continuité vs rupture ?

- EN AMONT

L'idée de « collection » n'est pas nouvelle ; en Europe, on pourrait multiplier les exemples de collections de livres scolaires liées à un collège, à un ordre religieux, ou encore à un espace géographique :

Sulpicii Severi Historia Sacra **in usum studiosae iuventutis gymnasii SS. Trinitatis** (Louvain, 18^e s.) ; Latinitatis liber memorialis, **in usum scholarum Belgicarum conversus** (Utrecht, 1744) ; Institutiones ad eloquentiam [...] **ad usum scholarum austriacarum** (Vienne, 1780ca) ; Rudimenta [...] **in usum Studiosae Iuventutis Collegii Houdani Montensis** (Mons, milieu 18^e s.) ; Latina syntaxis **in usum scholarum Hollandiae et West-Frisiae** (17^e s.).

Une collection « nationale » ?

Le neuf, la « rupture » = la dimension « nationale » et, sous réserve d'études complémentaires, l'intégration dans la collection de livres scolaires pour d'autres disciplines que les langues anciennes (latin)

Dans son étude sur les livres scolaires en France sous l'Ancien Régime, Julia conclut à l'impossibilité d'une collection nationale avant la Révolution ; selon lui c'est la « rupture idéologique [qui a rendu] possible l'avènement de manuels “nationaux” » (1984, p. 495)

Or il faut constater qu'une telle collection a bel et bien existé dans les Pays-Bas autrichiens, le gouvernement ayant rendu l'emploi des seuls livres scolaires, publiés sous son autorité, emploi obligatoire dans tous les collèges des Pays-Bas, qu'ils soient de fondation nouvelle ou ancienne

Une collection « nationale » ?

Cette dimension « nationale » s'exprime par :

- ∞ l'effacement des particularismes régionaux (→ résistance de certains collèges, de certains ordres religieux)
- ∞ la différenciation avec les « autres » ; ce deuxième point est moins évident (les PBA font parties d'un Empire, les emprunts à la France sont nombreux : livres de référence (Rollin, Le Chalotais...), livres scolaires (Restaut, Fleury, Tricot, Le Roy ; la collection Barbou pour les classiques) + le recrutement des enseignants (postes les plus élevés))



Une collection « nationale » ?

D'autres influences, plus diffuses (moins explicites ?), sont plus difficiles à mesurer (cf. les autres réformes dans l'Empire + séjour de Des Roches à Vienne)

∞ l'enseignement de l'histoire des Pays-Bas (cf. la mobilisation de Jules César, première leçon de « patriotisme »...)



Une collection « nationale » : quelle spécificité ?

- une collection qui s'écrit en **quatre langues** (avec un statut particulier pour le latin et le français)
- si le français visé est le français de France, il n'en va pas de même du flamand (Des Roches 1761 fait une sorte de compromis, cf. Rutten)
- **auteurs non publiés**, latins (Sulpicius Severus) ou « nationaux » (La Fontaine, Fénelon...)
- historiens des disciplines pour mesurer d'autres influences (mathématiques)
- Associée à une conception élitiste de l'école et de la société (fin de la gratuité ; rôle du latin)

Conclusion : continuité vs rupture ?

- EN AVAL
 - L'œuvre scolaire des autorités bruxelloises (et viennoises) a disparu, a été balayée par l'annexion à la République française → écoles centrales, lycées, athénées, etc. (sans oublier les institutions privées)
 - Rupture dans les discours et/ou les pratiques ?

Conclusion : continuité vs rupture ?

- Dans le catalogue de Le Francq (1819 ?) une vingtaine de titres de la collection sont encore en circulation ; date de la reliure (achat ?) ; date de l'usage (ex-libris ms) – durée de vie d'un manuel ?
- Idem pour les enseignants : certains recrutés sous le régime autrichien (Baudewyns, Lesbroussart, Poyart...) ont traversé tous les régimes → Indépendance belge (même si la vie des fonctionnaires après l'effondrement du régime autrichien a souvent été assez difficile – cf. Bruneel 2001).